

A LYON 2, MOBILISONS-NOUS CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES !

Malgré la mobilisation massive contre la réforme des retraites, des millions de personnes dans les rues et 80% des travailleurs-ses opposés à la réforme, le gouvernement a osé utiliser l'article 49.3 de la Constitution, évitant ainsi un vote devant l'Assemblée Nationale. Depuis le 19 janvier, neuf journées de mobilisation ont mis des millions de travailleuses et travailleurs dans les rues. Les grèves s'amplifient dans de nombreux secteurs et de nombreuses actions interprofessionnelles de blocage de l'économie se déroulent, avant une nouvelles grande journée appelée par l'intersyndicale le mardi 28 mars.

Face au mépris du gouvernement, amplifions la mobilisation pour mettre en échec ce projet de réforme. Par le passé, nous avons déjà imposé le retrait de lois d'ores et déjà votées : nous pouvons recommencer !

L'assemblée générale réunie le 17 mars 2023 demande le respect du droit de grève et le refus des mesures de substitution, à savoir le refus que soit imposé :

- le basculement systématique des cours et des examens en distanciel pour le personnel enseignants-chercheurs, titulaires et non titulaires,
- le télé-travail imposé pour le personnel administratif, titulaires et non titulaires,
- les cours à distance pour les étudiant.e.s,
- les examens pendant la durée de la mobilisation
- le contrôle administratif des présences des étudiant-es, notamment des alternants-es, en cas de grève ou de blocage

L'assemblée générale réunie le 21 mars 2023 demande :

- Aux enseignant-es de ne pas mettre en place de modalités d'évaluation qui pénalisent les étudiant-es mais de recourir aux notes planchers, ou à des évaluations sur les contenus dispensés hors mobilisation, ou encore à des évaluations définies en concertation avec les étudiant-es
- L'AG appelle à la grève ce mercredi 22 et jeudi 23, ce qui implique une levée d'assiduité pour les étudiant-es

L'assemblée demande également l'application de la mensualisation de la rémunération des vacataires, enseignant-es et administratif-ves, dans l'ensemble des composantes et des services. Elle demande que le décompte des jours de grève soit effectué sur le mois en cours. Elle demande que les heures de travail en cas de blocage soient considérées comme du service fait.

Nous rappelons que le personnel n'a pas à se déclarer gréviste mais qu'il revient à l'employeur de constater

l'absence des agents les jours de grève. Le comité de mobilisation veillera au respect de ces différentes mesures sur l'ensemble des composantes et des services par tous les moyens à notre disposition.

Nous appelons à de nouvelles Assemblées Générales pour construire à l'université la suite de la grève contre la réforme des retraites, à rejoindre les prochaines dates de mobilisation [avec ou sans date] et à amplifier la mobilisation d'ici là, pour obtenir le retrait de la réforme que veut nous imposer le gouvernement qui ne cesse d'attaquer nos conditions de travail et d'étude.

COMMENT SE MOBILISER ?

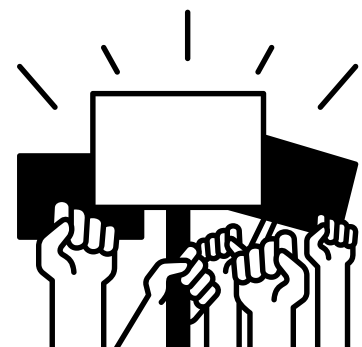
- **La mobilisation peut prendre de multiples formes** : venir discuter en Assemblée Générale, aller en manifestation, aller à la Conférence-débat, etc !

- **La grève est un droit** : vous n'avez pas à vous déclarer gréviste, c'est à votre chef de service de constater votre absence, même en télétravail !

- **Du côté des étudiant.e.s** : la levée de l'assiduité en cours est garantie pour toutes les journées de mobilisation interprofessionnelles contre la réforme des retraites !

- **La grève, c'est arrêter le travail** : vous n'avez pas à rattraper les heures pendant lesquelles vous avez fait grève. C'est votre superpouvoir : si vous vous arrêtez, rien ne tourne à Lyon 2 comme ailleurs !

- **La grève active, c'est s'arrêter de travailler pour reprendre le contrôle de sa vie** : c'est prendre le temps de venir discuter des conditions de travail en AG et ailleurs, c'est penser et construire la mobilisation. C'est nous qui travaillons, c'est nous qui décidons !



Le comité de mobilisation veillera au respect de ces différentes mesures sur l'ensemble des composantes et des services.

PLANNING DES PROCHAINES MOBILISATIONS À L'UNIVERSITÉ LYON 2

LUNDI 27 MARS : 12H AG PERSONNELS AMPHI JABOULAY

**MARDI 28 MARS : 13H MANUFACTURE DES TABACS
MANIFESTATION, rdv dans le cortège ESR en face du Macdo**

MOTION CFVU

La CFVU dans sa motion adoptée le vendredi 24 mars s'oppose au projet de loi de la réforme des retraites imposé, elle soutient le mouvement contre ce projet de loi et encourage les membres de la communauté universitaire à participer aux journées d'actions et à communiquer sa position publiquement.

La CFVU demande aux enseignant-es de ne pas organiser d'évaluations, de ne pas procéder au contrôle d'assiduité pendant les jours de mobilisation nationales, et d'évaluer uniquement les enseignements dispensés.

La CFVU refuse l'obligation des cours et du travail en distanciel pendant les jours de mobilisation nationale et les jours de non accès aux salles de cours, refuse le principe d'un rattrapage des enseignements non dispensés et demande que les heures de vacations prévues soient rémunérées. Elle souligne la multiplication des tâches et la dégradation inacceptable des conditions de travail des BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs qui se répercutent sur la qualité des enseignements et, par conséquent, sur les conditions de formation des étudiant-es. La CFVU souhaite que les équipes pédagogiques n'aient pas d'injonction paradoxale tant à leurs modalités d'enseignement

La CFVU encourage les membres de la communauté à alimenter et participer aux caisses de grève.

CAISSE DE GREVE

Personnels de Lyon 2, sollicitez la caisse de Solidarité afin de participer à la lutte pour nos retraites !

Une caisse de grève de l'Université Lyon 1 existe gérée par l'association Solidarité La Doua. Elle peut être sollicitée par les personnels de Lyon2, de même que recevoir leurs dons.

Tout le monde n'est pas égal devant le droit de grève. Pour faire vivre la solidarité entre les personnes, contribuez ou bénéficiez à/de la caisse de solidarité écrivez à : caisse.solidarite@douaalter.lautre.net
Rappelons que le droit de grève est un droit à disposer de son temps pour mieux se mobiliser et établir un rapport de force. Faites grève, ne vous déclarez pas gréviste. C'est à l'administration de constater votre absence.

Le fonctionnement de la caisse de solidarité est détaillé sur :

http://blog.douaalter.lautre.net/?page_id=505



@lyon2_enlutte

